

## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20240416DEC051

Objet: Accord-cadre Impression et façonnage du bulletin municipal

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la procédure d'appel d'offres réalisée conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique relative à l'impression et au façonnage du bulletin municipal,

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 11 avril 2024,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

### **DECIDE**

**Article 1** : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : ESTIMPRIM SAS - 25110 AUTECHAUX
- Dénomination du marché : Impression et façonnage du bulletin municipal
- Montant minimum de 40 000 euros H.T. par an et maximum de 120 000 euros H.T. par an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- Procédure utilisée : Appel d'offres

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 4** : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 069-216900290-20240416-20240416DEC051-AU



**BRON**  
Tradition & Innovation

VILLE DE BRON  
Direction des Affaires Juridiques  
Et de la Commande Publique

**PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

jeudi 11 avril 2024

Objet de la consultation :

**Impression et façonnage du bulletin municipal**

Procédure d'appel d'offre soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	<b>Président</b>	
	Evelyne BRUNET	
	<b>Titulaires</b>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<b>Suppléants</b>	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	<b>Voix consultatives :</b>	
	Comptable public ou son représentant	<i>Excusée</i>
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	<b>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</b> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Damien GOUY-PERRET Directeur du service communication		

- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.  
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée

## Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres et de la Commission d'Appel d'offres

 retient le classement des offres proposé

- 1 ESTIPRIM
- 2 JF IMPRESSION
- 3 IMPRIMERIE CHIRAT
- 4 FR CONSULTING
- 5 IMPRIMERIE COURAND ET ASSOCIES
- 6 IMPRIMERIE DES ARTS GRAPHIQUES
- 7 NOUVELLE IMPRIMERIE DELTA

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

ESTIPRIM

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

 rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :  
Evelyne BRUNET

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17/04/2024



ID : 069-216900290-20240416-20240416DEC051-AU